

ARRETE

n°P/2017/170201

Portant attribution d'aides européennes Fonds structurels et d'investissements européens PDR POITOU-CHARENTES

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

VU le règlement (UE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil, et modifié par le règlement 547/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 ;

VU le règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;

VU la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

VU la décision d'adoption du Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes de la Commission européenne du 17 décembre 2015 n° CCI 2014FR06RDRP054 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

VU le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens ;

VU le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération n°2016.5 SP du 4 janvier 2016 déléguant au Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes la responsabilité de procéder à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens pour lesquels la Région est autorité de gestion ;

VU l'avis de l'Instance de Consultation des Partenaires du 07 au 17 février 2017 ;

Considérant :

- Que par délibération du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL ARRETE

Article 1 :

Les subventions au titre du PDR FEADER présentées en annexe sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Le montant des aides accordées s'élève à **188 720 €** pour **16 bénéficiaires**.
5 bénéficiaires font l'objet d'une modification de programmation présentée en annexe 2

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'une convention signée par le bénéficiaire et le Président.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le **10 MARS 2017**

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

PJ : Tableaux de l'Instance de Consultation des Partenaires en annexes intitulés :

- *Annexe 1 à l'arrêté n°P/2017/170201 portant attribution d'aides européennes.*
- *Annexe 2 à l'arrêté n°P/2017/170201 portant attribution modificative d'aides européennes.*

Annexe n°1 à l'arrêté n°P/2017/17021
 Portant attribution d'aides européennes

Informations générales de l'aide et du bénéficiaire													
Nom de l'exploitant agricole	Type d'exploitation agricole	NOM Prénoms / Nom social	Département	Commune du projet	Code projet	Intitulé du projet	Tout d'argent agricole (euros)	Montant d'aide PAC (euros)	Montant d'aide non PAC (euros)	Montant de l'aide totale (euros)	Montant de l'aide totale (euros)	Montant de l'aide totale (euros)	Montant de l'aide totale (euros)
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	GUERTEAU Xavier	Charente-Maritime	Morannes	17430	Installation d'une entreprise de remblayage agricole (EPA)	11 000,00 €	8 800,00 €	80%	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	TIBURCE Stéphanie	Charente-Maritime	Saint-Omer-du-Gard	17440	Installation à titre principal d'une exploitation agricole (EPA)	11 000,00 €	8 800,00 €	80%	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	GAUTHIER Julien	Charente-Maritime	Courailles	17400	Installation d'une exploitation agricole (EPA)	15 900,00 €	11 840,00 €	80%	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	RULLIER Mathieu	Vienne	Saillé	85000	Création d'un atelier de transformation de produits agricoles	14 850,00 €	11 880,00 €	80%	2 970,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	GABAUET Julien	Vienne	Chalais	16210	Installation individuelle en grande culture avec 2 autres agriculteurs et création d'un atelier de transformation	10 350,00 €	8 280,00 €	80%	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	LASSUS-CHOMBERT Adrien	Vienne	Laveau	86800	Installation individuelle en agriculture pour la production de miel et vente de miel et produits dérivés	17 050,00 €	13 640,00 €	80%	3 410,00 €	3 410,00 €	3 410,00 €	3 410,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	ROY Antoine	Vienne	Château-Larcher	86570	Création d'un atelier de transformation de produits agricoles	16 500,00 €	13 200,00 €	80%	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	NEUILLE Remès	Vienne	Château-Larcher	86570	Création d'un atelier de transformation de produits agricoles	16 500,00 €	13 200,00 €	80%	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	MICHELET Florent	Charente	La Ferté-Macé	16240	Porteur d'une exploitation agricole (EPA) en production de miel et vente de miel et produits dérivés	12 150,00 €	9 720,00 €	80%	2 430,00 €	2 430,00 €	2 430,00 €	2 430,00 €
6.1.1	Donation Jeune Agriculteur	GRAVILLE Géraldine	Charente	Chalignac	16300	Création d'une exploitation individuelle à titre principal et en PAC, production de produits de transformation de miel et vente de miel	15 900,00 €	12 720,00 €	80%	3 060,00 €	3 060,00 €	3 060,00 €	3 060,00 €

Numéro de projet Période	Type de population ciblée dans le PRP Période	NOM Prénoms / Noms de famille	Département	Commune de projet	Code Rural	Intitulé du projet	Total dépenses à l'échelle nationale	Montants d'aide de l'UNICEF (M\$)	Taux de coût unitaire (M\$/M\$)	Montant en Pêles RUR	Montant en Pêles M\$	Montant de l'aide Agence de l'Etat Adoptif (M\$)	Montants de l'aide des Conseils Départementaux	Autres financements publics	Date de Clôture Financière	Avis de Clôture Financière	AVIS de Clôture de Constitution de Financière	Motifs de projet						
6.1.1	Dotation jeune Agriculteur	ASKAHOU Jeanin	Charente	Houze	16480	Création d'une société (SARL) avec une surface de 10 hectares en production de produits laitiers, maraichiers, apiculture et vignes. Développement d'un atelier de vente de soupes.	20 350,00 €	18 282,00 €	80%	- €	4 070,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	AVIS favorable	Création d'une société (SARL) avec une surface de 10 hectares en production de produits laitiers, maraichiers, apiculture et vignes. Développement d'un atelier de vente de soupes.						
6.1.1	Dotation Jeune Agriculteur	DIBANIS Valentine	Charente	Houze	16480	Création d'une société (SARL) avec une surface de 10 hectares en production de produits laitiers, maraichiers et vignes. Développement d'un atelier de vente de soupes.	18 450,00 €	14 532,00 €	80%	- €	3 918,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	AVIS favorable	Création d'une société (SARL) avec une surface de 10 hectares en production de produits laitiers, maraichiers et vignes. Développement d'un atelier de vente de soupes.						
6.1.1	Dotation Jeune Agriculteur	OLIVIER Stéphane	Charente	Vihars-Saint-Viviant	16310	Installation progressive sur terres de fonds en achats et en location. Repère de matériel. Prise en compte des aspects sanitaires et de sécurité. Installation en production de salades.	11 000,00 €	8 800,00 €	80%	- €	2 200,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	Avis favorable	Installation progressive sur terres de fonds en achats et en location. Repère de matériel. Prise en compte des aspects sanitaires et de sécurité. Installation en production de salades.						
6.1.1	Dotation Jeune Agriculteur	PIRON Christophe	Charente	Chénac-Panais	16500	Repère d'une exploitation (UE) existante en démonte son matériel existant. Repère du matériel et du matériel. Location des bâtiments et du foncier. Achats de matériels et de fournitures supplémentaires.	18 700,00 €	14 960,00 €	80%	- €	3 740,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	Avis favorable	Repère d'une exploitation (UE) existante en démonte son matériel existant. Repère du matériel et du matériel. Location des bâtiments et du foncier. Achats de matériels et de fournitures supplémentaires.						
6.1.1	Dotation Jeune Agriculteur	BANSON	Charente	Nord-IXC	16200	Installation sur l'exploitation familiale en accès supplémentaires en viticulture, avec une demande de crédits de subvention.	20 830,00 €	8 280,00 €	80%	- €	2 070,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	Avis favorable	Installation sur l'exploitation familiale en accès supplémentaires en viticulture, avec une demande de crédits de subvention.						
6.1.1	Dotation Jeune Agriculteur	VERSPIRET	Charente	Egauge	16100	Installation, fait repère d'une exploitation Hort en production de tomates, melons, courgettes.	18 700,00 €	14 960,00 €	80%	- €	3 740,00 €	- €	- €	- €	09/02/2017	Avis favorable	AVIS favorable	Installation, fait repère d'une exploitation Hort en production de tomates, melons, courgettes.						
Totaux															60 200,00 €	47 160,00 €	- €	- €	- €	60 200,00 €	47 160,00 €	80%	- €	- €

Annexe n°2 à l'arrêté n°P/2017/0201
 Portant attribution modificative d'aides européennes



Soutien et demandes d'aides à programmer au titre de l'appel de Développement Rural FEADER 2014-2020															
N° d'opération	Type d'activités admissibles	NOM PRÉNOM / Raison sociale	Département	Commune du projet	Code fiscal	Intitulé du projet	Total des aides éligibles (différentiel de soutien)	Montant d'aide du FEADER éligible (programme)	Taux UE	Montant de l'aide Région (différentiel programme)	Montant de l'aide État (différentiel programme)	Montant de l'aide Autres Co-financiers publics	Montant de l'aide Autres Co-financiers privés	Montant de l'aide Autres Co-financiers privés	
7.4.1	Développement des services de base pour la population rurale	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TULDE ET DIONNE	Charente			Modernisation et réaménagement d'un bâtiment publics de Chalais	5557,47 €	8 341,05 €	50%	9 893,00 €	300 144,84 €				
7.4.1	Développement des services de base pour la population rurale	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SANDIAT-TARDONNE	Charente			Création d'une maison de santé à Chalais	643 303,21 €	198 076,34 €	23%	170 705,31 €	300 144,84 €				
4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	SCOA THIBAUD	Charente	LEGNAC-DURAND	16310	Construction d'une scabuloire et de stockage de fourrages	100 000,00 €	14 800,00 €	15%		25 200,00 €				
4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	CUMA FLEUVILLE	Charente	FLEUVILLE	16460	Achat de matériels de contention et peser et trier	10 635,00 €	3 352,02 €	31%		1 067,48 €				
4.1.1	Investissements pour la modernisation des élevages	GAEC DU BOEUF DU MARAIS	Charente	GIMEUX	16130	Construction de 2 scabuloires	100 000,00 €	31 500,00 €	32%	9 350,00 €	9 350,00 €				
Totaux											1 073 500,68 €	256 073,28 €	183 939,31 €	396 532,95 €	9 750,00 €

Nombre de projets : 5

